

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 2
- Absents :

Date de la convocation :
30/06/2026

Délibération n°2026-F-08

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 14
Contre :
Abstention :

**Délibération certifiée
exécutoire.**

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 21/07/26

Publié le : 21/07/2026

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 06 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 30 juin 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse, Philippe Bizet, Véronique Saget, Clothilde Salah.

Excusés : Charlotte Chassard, Florence Collino, Mickaël Linares.

Absent :

Pouvoirs : Charlotte Chassard à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

Secrétaire : Francis Meuterlos

**OBJET : DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ DE LA
PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE À LA DSP DU CINÉMA**

M. Le Maire rappelle qu'une procédure de délégation de service public a été initiée pour revoir le mode de gestion de notre cinéma.

Malheureusement, à l'issue de la procédure, la commission réunie le 06 juillet 2026 a dû constater l'infructuosité de la procédure puisqu'aucune offre ne répond au cahier des charges.

Il propose donc de relancer la consultation en modifiant le cahier des charges, en espérant se rapprocher un peu plus des attentes des candidats potentiels à la reprise.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux délégations de service public ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 17 février 2025, approuvant le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Mont d'Or ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 12/09/2025 ;

Vu le règlement de consultation et le cahier des charges de la procédure ;

Vu le rapport de la commission de délégation de service public en date du 06 juillet 2026 ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure, une offre a été remise;

Considérant que l'analyse des offres a fait apparaître qu'aucune des offres reçues ne répond aux exigences minimales définies dans le cahier des charges, notamment en ce qui concerne les conditions économiques de l'offre ;

Considérant qu'en conséquence, aucune offre ne peut être regardée comme conforme aux besoins de la collectivité et qu'il y a lieu de déclarer la procédure infructueuse ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

Article 1 – La procédure de délégation de service public relative au Cinéma le Mont d'Or est déclarée infructueuse, en raison de l'absence d'offre compatible avec les exigences du cahier des charges.

Article 2 – Le Maire est autorisé à engager toute démarche nécessaire pour assurer la continuité du service public, notamment à lancer une nouvelle procédure de délégation de service public ou à étudier tout autre mode de gestion conforme à la réglementation en vigueur étant entendu que la bail actuel est toujours en vigueur avec la société CINEODE.

Article 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire



Gérard DEQUE